

L'an deux mil huit, le quinze du mois d'avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Avril 2008

Présents :

MME LEMAITRE- M.DECAUX- M.DELMOTTE- MME THILLIER- M.MINGAT- MME BIDAUT- M.SEGUIN- M.BOURDIAUX- M.GOBET- M.JOURNEAU- M.GATEAU- MME ROPITEAU- M.CHALENCON- M.ADOUE.

Absents excusés qui donnent procuration :

M.AMELOT qui donne procuration à M.SEGUIN
MME PRUNIER qui donne procuration à M.MINGAT
MME GAVILA qui donne procuration à MME LEMAITRE

Nombre de membres :

Présents : 15
En exercice : 18
Votants : 15

M. Olivier DECAUX a été élu secrétaire de séance.

Après lecture, le procès verbal de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Rapport de la Commission Ecole.
- 2) Avis sur la proposition de l'Inspection Académique sur le regroupement des directions de l'école maternelle et élémentaire.
- 3) Vote des 4 Taxes.
- 4) Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale.
- 5) Désignation du Correspondant Défense.
- 6) Désignation du délégué du Maire à la Commission d'appel d'offre.
- 7) Désignation des délégués : SIEEG, SIEEEN pour la compétence éclairage public et gaz.
- 8) Transfert de la compétence optionnelle « Domaine Social » à la communauté de communes des Bertranges à la Nièvre à compter du 1^{er} janvier 2009.
- 9) Informations diverses.

1) RAPPORT DE LA COMMISSION DES ECOLES

La Commission des Ecoles s'est réunie le jeudi 3 avril 2008, étaient présents : Mme JUDAS, Mme THILLIER, Mme GAVILA, M. GATEAU.

Mme GAVILA sera rapporteur de cette commission et M. GATEAU sera son suppléant.

La Commission s'est réunie pour débattre sur la proposition de l'Inspection Académique de regroupement des Directions de l'Ecole Elémentaire et l'Ecole Maternelle.

- Le Conseil d'Ecole de l'école maternelle a émis un avis défavorable à ce regroupement,
- Actuellement il n'y a pas de décharge pour la Directrice de l'Ecole Maternelle
- En ce qui concerne l'Ecole Elémentaire, il n'y a pas eu d'avis de pris en Conseil d'Ecole

La Commission souhaite donc que le Conseil Municipal suive l'avis des écoles qui se sont prononcés majoritairement contre la fusion des deux directions.

La Commission souhaite aussi souligner que l'accueil des enfants de 2 ans en école maternelle risque d'être compromis dans un avenir proche.

2) AVIS SUR LA PROPOSITION DE L'INSPECTION ACADEMIQUE SUR LE REGROUPEMENT DES DIRECTIONS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

Le Conseil Municipal d'URZY souhaite suivre l'avis des écoles qui se sont prononcés majoritairement contre la fusion des deux directions.

Les élus s'inquiètent également sur les menaces qui pèsent sur le devenir des Ecoles Maternelles et notamment sur les conditions d'accueil des enfants de 2 ans.

Vote :

15 pour

2 abstentions

Monsieur CHALENCON professeur des écoles à l'école Maternelle ne prend pas part au vote.

3) VOTE DES QUATRE TAXES

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter en 2008 le taux des quatre taxes : le produit attendu sera donc de :

| Taxes | Bases d'imposition 2007 | Bases Prévisionnelles 2008 | Taux fixés 2008 | Produit attendu |
|--|--------------------------------|-----------------------------------|------------------------|------------------------|
| Taxe d'habitation | 1 778 616 | 1 818 000 | 11.86 | 215 615 |
| Taxe foncière sur propriétés bâties | 1 148 744 | 1 193 000 | 14.40 | 171 792 |
| Taxe foncière sur propriétés non bâties | 53 686 | 54 500 | 64.94 | 35 392 |
| Taxe Professionnelle | 217 995 | 180 800 | 11.16 | 20 177 |
| Total | | | | 442 976 |

4) ELECTION DES MEMBRES DU Centre Communal d'Action Sociale

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le renouvellement de l'ensemble des administrateurs des Centres Communaux d'Action Sociale (administrateurs élus par le Conseil Municipal et administrateurs désignés par le Maire) doit intervenir dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat après chaque renouvellement du Conseil Municipal.

Madame le Maire précise qu'en application de l'article R 123-7 du Code de l'Action et des Familles, il appartient désormais aux Conseillers Municipaux de fixer au préalable le nombre des membres du Conseil d'Administration dans la limite de seize étant entendu que les membres élus par le Conseil Municipal en son sein et les membres désignés par le Maire doivent être en nombre égal. Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale doit comprendre au minimum outre son Président, quatre membres élus et quatre membres nommés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le Conseil d'Administration du CCAS sera composé de huit membres outre le Président.

Madame le Maire procède, au scrutin secret et à la majorité des voix, à l'élection des quatre délégués du Conseil Municipal. Madame le Maire rappelle qu'elle est Présidente de droit du CCAS.

Se présentent :

Monsieur GATEAU

Mme LEMAITRE

Mme BIDAUT

Mme THILLIER

Chaque Conseiller Municipal a remis son bulletin de vote à Madame le Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimé : 18

Ont obtenu :

Monsieur GATEAU 18 voix

Mme LEMAITRE 18 voix

Mme BIDAUT 18 voix

Mme THILLIER 18 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur GATEAU, Mme LEMAITRE, Mme BIDAUT, Mme THILLIER ont été proclamés membres du CCAS.

5) DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le Secrétaire D'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune. Cet élu a vocation à développer le lien Armée-Nation. Il sera à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département et de la Région.

Il est donc nécessaire de désigner un correspondant dans chaque Conseil Municipal.

Mme LEMAITRE ayant déclaré vouloir être candidate, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme LEMAITRE Annie-Pierre comme Correspondant Défense de la Commune d'Urzy.

6) DESIGNATION DU DELEGUE DU MAIRE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Lors de la séance du 21 mars 2008, le Conseil Municipal a élu les membres de la Commission d'Appel d'Offres, Madame le Maire étant Présidente de droit de cette commission.

En cas d'absence de la Présidente, il convient d'élire un délégué chargé de la remplacer. M. CHALENCON ayant déclaré vouloir être candidat, le Conseil Municipal élit à l'unanimité M. CHALENCON délégué de Mme JUDAS au sein de la Commission d'Appel D'Offres.

7) DESIGNATION DES DELEGUES DU MAIRE AU SIEEG ET AU SIEEN

Lors de la séance du 21 mars 2008, le Conseil Municipal a élu les membres délégués au sein du SIEEG (M. AMELOT) et du SIEEN (M. DECAUX), or il convient de nommer deux délégués par compétence.

Proposition :

SIEEG : M. AMELOT et M. DECAUX

SIEEN compétence éclairage public : M. AMELOT et M. DECAUX

SIEEN compétence gaz : M. JOURNEAU et M. GATEAU

Sont nommés comme délégués du SIEEG du SIEEN compétence éclairage public Monsieur DECAUX et Monsieur AMELOT et comme délégués SIEEN compétence Gaz, Monsieur JOURNEAU et Monsieur GATEAU.

Adopté à l'unanimité.

8) TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « DOMAINE SOCIAL » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BERTRANGES A LA NIEVRE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2009

Madame Le Maire explique que lors de sa séance ordinaire du 20 février 2008, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre, a délibéré, à l'unanimité de ses membres, la modification de l'article 1^{er} de ses statuts, relatif aux compétences, en ajoutant comme compétence optionnelle :

« Domaine social : partenariat avec le Centre Social Intercommunal : actions afférentes aux politiques et au fonctionnement des domaines de l'enfance, du temps libre et du portage de repas. »

Madame Le Maire, rappelle l'importance des activités proposées par le Centre Social Intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre d'où l'intérêt de transférer cette compétence.

Cette nouvelle compétence « domaine social » sera effective à compter du 1^{er} janvier 2009.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal :

- Décident de transférer à la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre la compétence « domaine social »
- Acceptent la modification de l'article 1^{er} des statuts de la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre

Vote :
16 pour
2 abstentions

9) INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ ***Commune d'Urzy***
- ❖ Madame Le Maire prévoit d'organiser une rencontre entre le Conseil Municipal et les Commerçants et artisans d'Urzy.
- ❖ Une visite des bâtiments communaux sera également organisée pour les Conseillers Municipaux
- ❖ Le Bar « L'Alternative » a été vendu en maison d'habitation, problème de la licence IV
- ❖ Cérémonie du 8 mai 1945 : Madame le Maire souhaite que l'ancien Conseil Municipal soit invité ainsi que les anciens Maires. Elle souhaite également que les enfants des écoles soient présents.
- ❖ Exposition d'été : Monsieur DELMOTTE a pris contact avec des peintres.
- ❖ Une rencontre aura lieu le mercredi 23 avril à 17h30 avec Fabien (visite de la Bibliothèque et du Local Jeunes)
- ❖ Madame le Maire a rencontré Monsieur ZNIBER le nouveau directeur de l'ADAPEI remplaçant de Monsieur MERLE.
- ❖ Madame le Maire a rencontré les membres du bureau du Comité de Jumelage italien, les italiens arriveront à URZY le 1^{er} mai vers 12 heures. Madame le Maire souhaite que les échanges se poursuivent, mais que les Comités de Jumelage soient moins « portés » par la Commune.
- ❖ Lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, les points suivants seront évoqués :
 - désignation des membres de la Commission des Impôts
 - paiement du reliquat sur l'année 2007 au CSI, du fait de l'abandon du loyer de la halte de garderie par la Commune de Guérigny.
- ❖ Le dossier de la sécurité aux abords des écoles devra être revu.
- ❖ Revoir le dossier de la zone artisanale par rapport à la compétence de la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre
- ❖ Projets de deux lotissements sur la Commune, un situé rue des Grands Genêts et l'autre ayant un accès sur la rue du Champaul .
- ❖ Madame ROPITEAU signale que la Ville de Varennes Vauzelles est en train de réaliser une étude acoustique concernant le Ball trap situé à La Plaine.
- ❖ Une antenne relais de l'Opérateur Orange sera installée sur un terrain de la Famille BOURDIAUX.
- ❖ Monsieur GOBET précise qu'il est très important que la Commune formalise son document unique.
- ❖ Monsieur MINGAT demande où en est le projet de sécurité au Pont Saint Ours. Il est précisé que rien ne sera entrepris avant la fin des travaux d'assainissement.

- ✓ ***SIAEP Urzy/Saint Martin d'Heuille***

- ❖ Le permis de construire concernant la construction du surpresseur au Champaul est en cours d'instruction
- ❖ Des devis ont été demandés concernant l'installation d'un surpresseur dans le Château d'eau de Feuilles
- ❖ Il va être demandé à la société Aquasource une proposition de maintenance annuelle de l'usine d'ultrafiltration

✓ ***Budget assainissement***

- ❖ Problème avec la cuve de chlorure ferrique
- ❖ Evacuation des boues se fera chez un agriculteur de Saint Pierre le Moutier, en attendant de trouver des terrains plus proches
- ❖ Le dialogue a été renoué avec le propriétaire du terrain au Pont Saint Ours où doit être implantée la station d'épuration

✓ ***Syndicats et intercommunalité***

- ❖ Renouvellement du bureau du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples) de Guérigny :

Président : M. CHATEAU (Maire de Guérigny)

1^{ère} Vice Présidente : Mme VANDELLE (Maire de Parigny les Vaux)

2^{ème} Vice Président : M. BONNARD (Maire de Poiseux)

3^{ème} Vice Présidente : Mme JUDAS (Maire d'URZY)

- ❖ Renouvellement du bureau du SIAEP (Syndicat Intercommunal D'Eau Potable d'Urzy/Saint Martin d'Heuille)

Présidente : Mme JUDAS

Vice-Président : M. LOBRIAUT (Maire de Saint Martin d'Heuille)

Tarif de l'eau pour l'année 2008 : 1€ le Mètre cube consommé

Abonnement annuel : 17€34

- ❖ Les Elections au sein de la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre auront lieu le mercredi 16 avril.
- ❖ Les travaux de la rue du Champaul réalisés par la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre suivent leur cours

La séance est levée à 21h25.